



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

5^e séance du mardi 11 octobre 2022

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de Mme Christiane Schaffer : « *Déchets sur la voie publique, le littering à Lausanne* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de M. Olivier Thorens, disant :

« Le conseil communal souhaite que la municipalité intègre dans sa campagne de prévention au littering la notion d'impact environnemental des déchets, et que cette notion soit présente dans l'ensemble des moyens de prévention déployés ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi onze octobre deux mille vingt-deux.

La présidente



La secrétaire adjointe